

EN BREF

Date de lancement Ecoflex : 31 décembre 1998
Valeur totale du Fonds : 675,3 millions \$
Valeur liquidative par unité : 20,37 \$
Nombre d'unités en circulation : 26 465 865

Ratio des frais de gestion (RFG)¹ : 3,17 %
Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion de placements
Taux de rotation du portefeuille : 287,63 %
Investissement minimal : 25 \$

DANS QUOI LE FONDS EST-IL INVESTI?

Le Fonds est judicieusement investi dans des titres à revenu fixe émis par les gouvernements fédéral et provinciaux et les sociétés, ainsi que dans des titres de participation émis par des sociétés canadiennes et étrangères à grande capitalisation.

Les 10 principaux titres du Fonds

Fonds Industrielle Alliance Obligations de sociétés canadiennes	14,33 %
Gouvernement du Canada, 1,667 %, 2019-03-07	10,93 %
Fonds Industrielle Alliance Actions internationales	6,69 %
Gouvernement du Canada, 1,723 %, 2019-01-03	5,48 %
Fonds Industrielle Alliance Dividendes	4,18 %
BMO Laddered Preferred Share Index ETF	3,83 %
Fonds Industrielle Alliance Actions canadiennes - croissance	3,59 %
BMO Short Federal Bond Index ETF	3,28 %
Fonds Industrielle Alliance Sélection Thématique	2,84 %
SPDR® S&P® Bank ETF	2,56 %
Total	57,71 %

Composition du Fonds

Obligations canadiennes	44,44 %
Actions étrangères	19,14 %
Court terme et autres	18,28 %
Actions canadiennes	17,40 %
Obligations étrangères	0,74 %
Total	100,00 %

Nombre total de titres : 264

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à un investisseur qui :

- recherche un rendement régulier à long terme et un accroissement du capital
- a une tolérance au risque inférieure à la moyenne
- investit dans une perspective de long terme

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* pour plus d'information.

ÉCHELLE DE RISQUE

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Ce Fonds est offert en vertu d'un contrat d'assurance. Il offre des garanties qui protègent vos investissements en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

¹ iA Groupe financier renonce actuellement à une partie des frais d'exploitation payables pour ce fonds et peut mettre fin à la renonciation à tout moment sans préavis. Pour la période se terminant le 31 décembre 2018, la renonciation s'est établie à 0,08 %.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

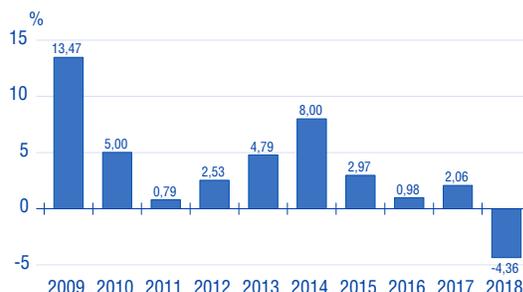
Cette section vous indique quel a été le rendement du Fonds au cours des dernières années. Les rendements indiqués le sont après déduction du RFG. Important : Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie, des changements que vous apporterez à vos investissements et de votre situation fiscale.

RENDEMENT MOYEN

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans (ou depuis la date de lancement Ecoflex si celle-ci se situe à moins de 10 ans) détient maintenant 1 414 \$. Ce montant correspond à un rendement moyen de 3,53 % par année.

RENDEMENT ANNUEL

Le tableau ci-dessous indique le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années. Durant cette période, on note 9 années au cours desquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des unités du Fonds

Les frais permanents sont différents selon la catégorie de chacun des fonds.

Les frais d'acquisition suivants seront appliqués. Veuillez vous reporter à la *Notice explicative* ou au contrat pour de plus amples renseignements ou en discuter avec votre représentant en assurance vie.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne-t-il?
Frais d'acquisition reportés	Frais de rachat	Les frais d'acquisition reportés ont un taux fixe et sont déduits du montant racheté.
	Si vous rachetez vos investissements dans les délais suivants :	Lorsque vous investissez dans le Fonds, iA Groupe Financier paie une commission pouvant aller jusqu'à 5,6 % à votre représentant en assurance vie et son agence.
	1 ^{re} et 2 ^e années	5 %
	3 ^e année	4 %
	4 ^e année	3 %
	5 ^e et 6 ^e années	2 %
	7 ^e année et suivantes	0 %
		Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à iA Groupe Financier.. Vous pouvez racheter vos investissements jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur marchande des unités que vous détenez chaque année, sans payer de frais de rachat. Vous pouvez substituer vos unités à des unités d'un autre Fonds offert dans le contrat à tout moment sans avoir à payer de frais d'acquisition reportés.

FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du Fonds. Le RFG comprend également les frais d'assurance de la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils diminueront le rendement de vos investissements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à la *Notice explicative* et au contrat.

Option de garantie	Échéance	Décès	RFG* (Taux annuel en % de la valeur du Fonds)
Garantie totale	100 %	100 %	3,17 %

*Le RFG indiqué peut différer du RFG réel.

COMMISSION DE SUIVI

Chaque mois, iA Groupe Financier paie une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,08 % de la valeur marchande moyenne mensuelle de votre placement dans le Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant en assurance vie et son agence vous fournissent. La commission de suivi est incluse dans les frais de gestion.

AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer des frais lorsque vous rachetez ou transférez des investissements dans ce Fonds.

Des frais de transaction de 35 \$ peuvent être exigés pour un rachat ou un transfert conformément aux règles administratives en vigueur à ce moment.

Si vous rachetez ou transférez un investissement dans le Fonds dans les 90 jours suivant la date d'investissement, il se pourrait que vous ayez à payer des frais de transactions fréquentes équivalant à 2 % de la valeur de cet investissement. Ces frais sont réinvestis dans le Fonds.

ET SI JE CHANGE D'AVIS?

Vous pouvez annuler votre contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Vous pouvez, en outre, annuler toute transaction subséquente effectuée au titre du contrat dans un délai de 2 jours ouvrables selon la première des éventualités suivantes :

- la date de la réception de la confirmation de la transaction; ou
- 5 jours ouvrables après la date de sa mise à la poste.

Dans ce cas, le droit d'annulation ne s'applique qu'à la nouvelle transaction. Vous devez aviser iA Groupe Financier par écrit (courriel, télécopie ou lettre). Le montant récupéré sera le moindre de :

- la valeur de la prime investie; ou
- la valeur de l'investissement à la date d'évaluation suivant le jour où iA Groupe Financier a reçu votre demande d'annulation.

Le montant retourné ne s'applique qu'à la transaction annulée et comprend tous les frais que vous aurez payés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le présent aperçu peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez vous référer à la *Notice explicative* et au contrat.

iA Groupe financier

1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3
1 844 442-4636

Site Internet : ia.ca